

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires
et de la Mer

Monsieur Mathieu EYRARD
Directeur départemental adjoint délégué à
la mer au littoral

CADAM
147, boulevard du Mercantour
06286 NICE CEDEX 3

DDTM 06		DIR	DA	DADM L	MT E	MR DI	SAT	SAS M	SM	SAUP	SDRS	SEAFEN	SHRU
Signalé préfet <input type="checkbox"/>													
Signalé Direction <input type="checkbox"/>													
Pr attribution													
Relation avec													
Pour info													
Observations													

Nice, le 29 JUIL 2023

Lettre recommandée AR n° 2C 121 749 6149 0

Monsieur le Directeur adjoint,

Dans votre courrier du 5 juin dernier, vous m'informez que vous allez saisir la présidente du tribunal administratif en vue de la nomination d'un commissaire enquêteur, afin d'organiser au plus vite l'enquête publique concernant le projet de concession de plage de Saint-Laurent du Var, sur la base du dossier comprenant le lot 4. Je vous en remercie.

En complément des éléments en votre possession, vous souhaitez des éléments supplémentaires qui seront versés au dossier d'enquête publique. Voici les réponses que je suis en mesure de vous apporter :

1) le calendrier d'approbation de la modification du PLUm :

- 15 mai 2023 : notification du projet de dossier de modification simplifiée aux personnes publiques associées,
- 17 mai 2023 : saisine de la MRAe,
- Septembre - Octobre 2023 : mise à disposition du dossier au public,
- Décembre 2023 : approbation du projet de modification simplifiée par délibération du Conseil Métropolitain (sous réserve du calendrier des instances métropolitaines).

2) les actions concrètes d'amélioration de la qualité des eaux de baignade :
(voir note jointe)

3) les enjeux stratégiques relevant de l'ordre public :

Le littoral laurentin et le centre commercial CAP 3000 attirent de nombreux visiteurs et parmi eux des auteurs d'infractions de violence, de vols, et d'incivilités.

Vos réf. : 2023/338
Nos réf. : E 01262476 / R 01264529
DGATE – DDNME - Direction des Activités Portuaires et Maritimes
Affaire suivie par Arnaud BONNIN
5, rue de l'Hôtel de Ville
06364 NICE CEDEX 04
Tél : 04 97 13 26 78
nlaves.metropole@nicedotazur.org



De janvier 2023 à la mi-juin 2023, soit en 5 mois et demi, ce ne sont pas moins de 171 faits qui ont été constatés par la police municipale, très majoritairement en journée et début de soirée, sur un secteur allant du rond-point Guynemer au port de Saint-Laurent.

Parmi ceux-ci, 23 concernent spécifiquement les promenades et les plages Cousteau et Landsberg, qui sont aujourd'hui fermées à la baignade et ne bénéficient pas, comme la promenade des Flots Bleus ou le quai de La Pérouse par exemple, d'un environnement immédiat de commerces ou de services susceptibles d'exercer une régulation des usages de ces lieux auprès des personnes qui les fréquentent.

Les 23 faits constatés relèvent majoritairement de la présence de perturbateurs qui troublent la jouissance paisible des lieux, mais concernent aussi deux vols, une agression, une bagarre, dégradation de mobilier et un début d'incendie.

La présence d'un établissement balnéaire (probablement avec piscine démontable dans un premier temps) sur la plage Cousteau est de nature à dissuader des rassemblements inappropriés sur un espace sans activités, autres que la mise à l'eau d'embarcations. Elle sécuriserait cette mise à l'eau pour les plaisanciers, mais limiterait aussi l'accès interdit aux enrochements derrière le Club Nautique Var Mer, qui permet de pénétrer dans la zone Natura 2000 concernée par l'arrêté préfectoral de protection du biotope.

Espérant avoir répondu à votre demande et dans l'attente de l'organisation de l'enquête publique, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur adjoint, l'expression de ma considération distinguée.

**P/ le Président et par délégation,
Le Directeur des Activités Portuaires et
Maritimes,**



Arnaud BONNIN

Saint-Laurent-du-Var : actions en vue d'améliorer la qualité des eaux de baignade.

Face à la dégradation de la qualité des eaux de baignade des plages de Saint-Laurent-du-Var notamment sur les plages de Landsberg (fermée à la baignade depuis 2020) et de Cousteau (interdite à la baignade depuis 2023), la commune a demandé la création d'un comité de pilotage pour le littoral laurentin.

Ce Copil, sous présidence préfectorale, s'est formé en 2019 afin de fédérer les différents acteurs et organismes ayant des compétences imbriquées ou partagées pouvant apporter des solutions à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade mais aussi à assurer la sécurité sanitaire des baigneurs par la mise en place d'un plan de gestion de nos plans d'eau.

Composition du Copil :

M. Le Préfet des Alpes-Maritimes

M. Le Maire de Saint-Laurent-du-Var

L'Agence Régionale de Santé (ARS)

La Direction Départementale de Territoire et de la Mer (DDTM)

Le Syndicat Maralpin Intercommunal d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMIAGE)

La Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)

La Régie Eau d'Azur (REA)

Actions menées avant la formation du Copil pour l'amélioration de la qualité des eaux de baignade :

- Révision des profils de plages en 2018,
- Extension du déversoir d'orage sur la plage de Landsberg et réfection du radier de l'ouvrage en 2016 pour suppression des rejets d'eaux parasites sur la plage,
- Mise en place, en 2017, de la procédure de gestion des plans d'eau (fermeture et ouverture des plages en cas de risque de pollution) pour la protection sanitaire des baigneurs,
- Mise en place de capteurs d'alerte sur by-pass de la STEP de Saint-Laurent-du-Var, afin d'anticiper les fermetures de plages pour risque sanitaire.

Actions menées après la formation du Copil pour l'amélioration de la qualité des eaux de baignade :

- Etudes et travaux pour le transfert du traitement des eaux usées de la STEP de Saint-Laurent-du-Var vers la STEP Haliotis de Nice : à horizon 2028,
- Etude en cours de REA pour la suppression des eaux parasites du réseau d'assainissement de la rive droite du Var : suppression des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées et des eaux usées dans le réseau pluvial dont les exutoires sont dans le Var,
- Etude lancée par la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre du PAPI 3, pour la modélisation des enrochements de protection en mer, afin de définir de nouvelles implantations possibles qui permettraient, à la fois de lutter contre les submersions marines mais aussi d'obtenir une meilleure

courantologie et le brassage des eaux de baignade. Le brassage des eaux de baignade assurerait une meilleure dilution et disparition d'une partie des pollutions bactériologiques. Le montant de l'étude est de 100 000 euros avec un cofinancement de l'Etat.

La commune, par toutes ces actions, vise bien à retrouver les conditions nécessaires à la réouverture des plages Cousteau et Landsberg. D'ailleurs, les services de l'ARS accompagnent notre démarche en continuant à prélever ces deux plages. Selon ces services, une année de classement qui ne serait plus insuffisant, couplée avec nos efforts en travaux et études, permettrait de rouvrir les plages.

En 2022, sur les 103 prélèvements réalisés par l'ARS, seuls 9 dépassaient les taux.

En complément de cette argumentaire sur les actions entreprises, en cours et à venir, on peut aussi parler de l'avantage d'avoir, avec le lot 4, une piscine (démontable) qui permettra l'apprentissage à la baignade pour les enfants des usagers du lot alors même que l'on ne pas se baigner sur Cousteau tant qu'elle ne sera pas rouverte.